Nations Unies A/65/PV.26

Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

26e séance plénière
Mardi 5 octobre 2010, à 15 heures
New York

Président : M. Deiss . . . . . (Suisse)

En l'absence du Président, M. Ndong Mba (Guinée équatoriale), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 108 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/65/1)

M. Khazaee (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer ma reconnaissance pour l'occasion qui m'est donnée d'examiner le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/65/1. Mais, avant tout, j'aimerais rendre hommage et exprimer ma compassion à nos collègues dévoués, aux hauts fonctionnaires et experts de l'ONU, qui, ces dernières années, ont payé de leur vie dans différents pays.

Dans mon intervention, je n'aborderai que quelques thèmes essentiels figurant dans le rapport du Secrétaire général et qui méritent d'être relevés. Parmi les points abordés dans le rapport, le plus important porte sur la nécessité de faire de l'ONU une organisation plus forte. Sur ce point, nous partageons l'opinion du Secrétaire général selon laquelle :

> « L'Organisation ne se limite pas à des locaux, des réunions et conférences, rapports ou consultations » (*A/65/1, par. 165*).

Mais il ne s'agit là, selon nous, que d'un aspect de la question s'agissant du renforcement de l'ONU. Nous pensons également que l'Organisation doit honorer les engagements contractés à l'égard des peuples du monde, au travers de ses principes et de ses programmes, tels qu'ils ont été approuvés et adoptés par ses États Membres. La Charte des Nations Unies demande au Secrétariat d'être fidèle aux principes et de mettre en œuvre, de façon complète et impartiale, ses programmes.

Si nous considérons le multilatéralisme comme un élément central de l'ONU, dès lors celle-ci doit être perçue comme appartenant à l'ensemble des Membres qui la composent et qui participent à son fonctionnement, comme le symbolise parfaitement l'Assemblée générale. L'appartenance à l'Organisation et l'exécution de ses travaux s'exprime au travers des trois principaux piliers sur lesquels repose l'activité de l'Organisation, tels qu'ils sont clairement définis dans la Charte et réaffirmés pas les États Membres dans différents accords internationaux. Ces piliers doivent être appréhendés de façon équilibrée et considérés comme faisant partie intégrante de l'ordre du jour de l'Organisation.

Dans cet esprit, nous étions fondés à espérer que ce rapport accorderait la priorité absolue au renforcement du rôle de l'Assemblée générale en tant qu'organe de prise de décisions le plus efficace de l'ONU, si l'on tient compte de la nécessité d'améliorer

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

10-56787 (F)

le multilatéralisme. Or, il nous semble que cet aspect n'a pas bénéficié de l'attention voulue dans le rapport, en dépit des améliorations apportées au cours de l'année écoulée dans le cadre des travaux menés par le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Le Groupe de travail a approuvé par consensus le renforcement du rôle de l'Assemblée générale. La revitalisation de l'Assemblée générale en tant que partie intégrante de la réforme d'ensemble de l'ONU est un processus dynamique et continu. C'est pourquoi il faut que nous demeurions résolument attachés au processus actuel, l'objectif étant le renforcement du rôle et des prérogatives de l'Assemblée.

La tendance consistant à privilégier certains domaines aux dépens d'autres risque de nuire à l'équilibre des activités de l'ONU et, partant, à sa réputation en tant qu'Organisation au service de tous. Malheureusement, le dispositif du rapport reflète ce déséquilibre s'agissant des activités de l'ONU dans les domaines du développement et de la mise en œuvre de partenariats mondiaux en vue de renforcer le rôle de l'ONU au sein du système financier et économique international à la suite de la crise.

Nous faisons nôtre l'opinion exprimée par le Secrétaire général concernant l'incidence négative des crises économiques et alimentaires actuelles sur les droits de l'homme. Dans la majeure partie du monde en développement, les efforts déployés au niveau national pour offrir de meilleures conditions de vie à la population ont pâti de ces crises. À notre avis, la réponse du système des Nations Unies à ces défis doit prendre en considération le droit au développement. Par ailleurs, nous partageons les craintes exprimées dans le rapport s'agissant de la multiplication des actes de xénophobie et de discrimination contre des étrangers.

Concernant la question des opérations de maintien de la paix, nous nous réjouissons d'apprendre que le nombre des missions de maintien de la paix de l'ONU ne sera pas substantiellement augmenté dans l'avenir et que l'heure est au renforcement et à l'approfondissement de notre participation aux missions existantes. Afin que cette approche devienne la clef de voûte de la politique onusienne et des opérations de maintien de la paix dans les prochaines années, il nous appartient de tout mettre en œuvre pour veiller à ce que l'élargissement des processus de maintien de la paix dans différents pays et régions spécifiques soit le fruit de consultations étroites entre les principales parties prenantes, notamment l'Assemblée générale, le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et les représentants des pays hôtes.

En outre, une attention particulière doit être accordée au fait que toutes les stratégies et politiques du Secrétariat portant sur la question du maintien de la paix doit être le résultat d'un dialogue large et ouvert avec les organes intergouvernementaux pertinents de l'ONU, notamment l'Assemblée générale et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

Il importe également de noter que plusieurs opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été l'objet d'actes militaires d'agression menés contre certaines nations et d'une occupation illégale de leur territoire. À cet égard, les trois missions de maintien de la paix des Nations Unies au Moyen-Orient, à savoir la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, ont été mises en œuvre après qu'un certain régime eut occupé illégalement et par la force les territoires de trois autres nations de la région.

Point n'est besoin de souligner que l'unique façon de faire aboutir ces consultations consiste à faire pression sur la Puissance occupante pour la contraindre à accéder à la volonté de la communauté internationale, telle qu'elle est reflétée dans des dizaines de résolutions adoptées par l'ONU, et à se retirer sans conditions de toutes les terres occupées. Telle est la condition *sine qua non* de l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient.

S'agissant de l'introduction dans le rapport de notions nouvelles, prenons garde à ne pas entretenir ni privilégier, de façon artificielle, des notions vagues, mal définies et discutables, qui font encore l'objet d'un examen de la part de tous les États Membres, je pense à la notion de responsabilité de sauvegarder les biens de l'humanité. Il va sans dire que la communauté internationale doit veiller à ce que ne se répète pas dans l'avenir l'horreur des assassinats de masse et des génocides du passé. Cela ne doit cependant pas s'effectuer d'une façon qui porte préjudice aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment aux principes de respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États et de non ingérence dans les affaires intérieures.

De l'avis de la République islamique d'Iran, le concept de responsabilité de protéger doit être débattu plus avant, clairement défini et affiné. Les débats consacrés jusqu'ici à ce concept ont mis au jour les nombreuses questions et préoccupations que soulève encore ce concept, auxquelles il nous faut apporter une réponse. Cela dit, nous ne pouvons approuver la manière dont il est fait référence à ce concept dans le rapport. C'est pourquoi nous formons le vœu que le Secrétaire général reviendra sur la formulation des futurs rapports, afin qu'ils reflètent leur attachement aux trois principaux piliers des activités de l'ONU.

Au côté des nombreux pays en développement sous-représentés, ma délégation demeure préoccupée par l'incapacité du Secrétariat à remplir les objectifs de représentation géographique équitable à l'égard de son personnel, notamment à des postes de direction. Nous exhortons à nouveau le Secrétaire général à engager son Bureau à œuvrer dans ce sens et à renforcer le caractère international du Secrétariat.

Enfin, nous nous félicitons de la coopération qui s'est instaurée entre l'ONU et les organisations régionales, sur la base des principes et objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous demandons également que soit élargie la portée géographique de cette coopération afin d'y associer toutes les organisations actives et de bonne volonté, parmi lesquelles les organisations régionales asiatiques, notamment l'Organisation de coopération économique de la région de l'Asie de l'Ouest.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela adresse ses remerciements au Secrétaire général Ban Ki-moon, pour la présentation à l'Assemblée générale de son rapport annuel (A/65/1) sur l'activité de l'Organisation. Nous nous félicitons de la mission de bons offices du Secrétaire général, qui a permis la reprise des travaux du bureau du Représentant personnel du Secrétaire général sur la controverse frontalière entre le Guyana et le Venezuela. Un éminent Jamaïcain, M. Norman Girvan, a été nommé à ce poste, afin de relancer le dialogue portant sur le conflit opposant le Venezuela au Guyana à propos du territoire Guyana-Essequibo.

Malgré ce qui est souligné dans le rapport du Secrétaire général, la crise financière et économique mondiale du capitalisme continue de prendre de l'ampleur. Cette crise a été provoquée par des spéculateurs financiers, avec la complicité des gouvernements les plus puissants du monde et des institutions de Bretton Woods.

À notre avis, l'ONU doit encourager un modèle de développement reposant sur les valeurs de solidarité, de justice, d'insertion sociale, d'égalité, de respect des droits de l'homme et de participation citoyenne.

Le Venezuela appelle à une réforme du Conseil de sécurité, ce qui exige l'élargissement immédiat de sa composition, afin d'y accueillir les représentants des pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Venezuela exige l'élimination des privilèges antidémocratiques liés au recours au veto, une pratique héritée de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre froide.

Le Venezuela exige également que l'Assemblée générale, organe représentatif de l'ensemble des pays, recouvre son droit légitime, qui lui a été usurpé par le Conseil de sécurité. Nous appelons aussi à la participation directe et universelle de tous les pays, sur un pied d'égalité, au choix du Secrétaire général.

Conformément à l'Article 100 de la Charte des Nations Unies, le Secrétaire général et le personnel du Secrétariat « ne solliciteront ni n'accepteront d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure à l'Organisation ». Par conséquent, il ne fait aucun doute que le Secrétaire général doit représenter l'Organisation tout entière et veiller à ce que les intérêts des pays puissants ne soient pas imposés aux pays les plus vulnérables. Il ne nous paraît pas pertinent de chercher à intégrer dans les travaux de l'Organisation des accords obtenus dans d'autres instances de négociation, telles que le Groupe des Vingt ou le Groupe des Huit.

Le Venezuela souhaite que le prochain sommet sur les changements climatiques, qui doit se tenir à Cancún à la fin de cette année, parvienne à un accord juridiquement contraignant et ambitieux, qui respecte scrupuleusement la Convention-cadre sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto, que certains souhaitent passer sous silence.

Au paragraphe 108 de son rapport, le Secrétaire général déclare que, dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Copenhague, « beaucoup a été fait pour dégager un large consensus politique qui viendrait donner un coup de fouet aux négociations mondiales ». Il souligne

également, au paragraphe suivant, que les négociations sur les changements climatiques doivent « faire fond sur les points d'accord dégagés à Copenhague ». Il ne fait toutefois pas référence au Protocole de Kyoto, ce qui est inquiétant.

Nous tenons à rappeler que le Président de la République bolivarienne du Venezuela, M. Hugo Chávez Frías, a exprimé le désaccord des pays membres de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique quant à la façon antidémocratique dont a été adopté l'Accord de Copenhague.

Il est préoccupant de voir figurer dans le rapport du Secrétaire général le concept de responsabilité de protéger, et ce, d'autant plus, s'il est considéré, selon le libellé du paragraphe 85, comme une « des conditions *sine qua non* de la promotion du bien-être humain » et comme « concourant à l'édification d'une société politique stable ». Dans la résolution 65/308, les États Membres ont décidé de continuer d'examiner cette notion. Nous tenons à souligner que la notion de responsabilité de protéger fait encore l'objet d'un débat entre les États Membres. Il est donc problématique que soient déjà mis en place, au sein de l'ONU, des bureaux et du personnel chargés de promouvoir cette notion. Comment ne pas se demander quelle résolution a donné mandat pour la création de telles entités?

La notion de responsabilité de protéger est une variante sophistiquée de l'intervention humanitaire, qui a déjà fait l'objet d'un rejet de la part de cette instance. Une telle notion porte atteinte aux principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, tels qu'ils sont consacrés dans la Charte des Nations Unies. En l'absence de ces principes, les pays en développement seraient à la merci des projets des puissances impérialistes qui prétendent imposer, souvent par la force, leurs intérêts économiques, politiques et militaires.

Le chef d'État de la République bolivarienne du Venezuela, M. Hugo Chávez Frías, a déclaré ce qui suit :

> « il existe un groupe de pays qui se croient supérieurs à nous, ceux du Sud, à nous, ceux du tiers monde, à nous, les sous-développés, ou, comme le dit le grand écrivain Eduardo Galeano, à nous, les pays écrasés par l'histoire qui nous est passée dessus comme un train ».

C'est pourquoi il est déplorable que des pays impérialistes se considèrent comme les dépositaires de la grandeur morale, de la vérité et de la liberté et méprisent les vérités historiques, culturelles et religieuses d'autres nations.

L'ONU telle qu'elle existe aujourd'hui reflète les relations de pouvoir injustes et inéquitables qui prévalent dans le monde. Nous l'avons déjà dit. Le moment est venu de rétablir l'ONU. Le moment est venu d'empêcher que l'Organisation continue d'être un instrument aux mains des pays puissants. Le moment est venu pour elle d'exprimer les intérêts de tous les pays, notamment des pays en développement.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général pour son rapport publié sous la cote A/65/1. L'Afrique du Sud estime que le débat sur le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation est une manière appropriée d'entamer nos travaux à l'Assemblée générale, car il nous permet de faire un bilan et de nous pencher sur le travail que nous accomplissons en tant qu'Organisation, en tant qu'États Membres ou que Secrétariat.

J'aimerais rappeler ce que dit le Secrétaire général en conclusion de son rapport, à savoir que

> « Par-delà ses locaux, réunions et conférences, rapports ou consultations, et voir principes et programmes de toutes sortes, l'Organisation s'incarne dans les hommes et les femmes qui la composent » (*A/65/1, par. 165*).

Pour que l'Organisation s'incarne au mieux dans les hommes et les femmes qui la composent, elle ne doit cesser d'être le reflet de ses décisions et de leur mise en œuvre dans l'intérêt des peuples, en particulier des plus pauvres entre tous.

De nombreuses questions importantes figurent en exergue dans le rapport du Secrétaire général. Mais je n'en mettrai en lumière que trois : la mise en œuvre des engagements, les changements climatiques, la paix et sécurité internationales.

Nous venons d'achever avec succès une Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la mise en œuvre intégrée et coordonnée et au suivi du Sommet du Millénaire, au cours de laquelle nos dirigeants se sont de nouveau engagés à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015. À cet égard, il est essentiel que soient renforcés la coopération internationale et les

partenariats mondiaux, afin de réaliser les huit OMD d'ici à 2015. Nous lançons à nouveau un appel à tous les États Membres afin qu'ils honorent leurs engagements, en particulier les pays développés.

Trop souvent nous apprenons que des contributions très généreuses sont faites, mais que les engagements ne sont pas suivis d'effet. Les engagements et les promesses sont pris très au sérieux par les gouvernements bénéficiaires, qui comptent beaucoup sur ces aides dans les efforts concrets qu'ils déploient pour offrir à leurs populations les services dont elles ont grand besoin. À titre d'exemple, nous avons pris note, dans le rapport du Secrétaire général, que la moitié seulement des États Membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques avaient atteint l'objectif d'allouer 0,15 % à 0,20 % de leur revenu national brut aux pays les moins développés.

Ma délégation s'inquiète par ailleurs de la baisse de 16 milliards de dollars de l'enveloppe de l'aide publique au développement (APD) promise au continent africain lors du Sommet de Gleneagles du Groupe des Huit en 2005. Le Secrétaire général observe à juste titre que « La ferme volonté de réforme et de stabilité politique et économique affichée une décennie durant commence à porter des fruits dans la marche de l'Afrique vers le développement » (ibid., *par. 32*). Cependant, le rapport souligne également les besoins particuliers de l'Afrique et les conséquences du déclin de l'APD et de la diminution du taux de croissance économique sur la manière de répondre à ces besoins, de relever les défis auxquels est confrontée l'Afrique et sur notre stabilité durement acquise.

Nous ne pouvons que partager l'avis du Secrétaire général lorsqu'il déclare que « l'Africain n'a besoin ni de pitié ni de charité » (ibid., *par. 35*). Pour ce faire, nous avons besoin d'un appui et des instruments nécessaires pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés, non seulement pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble des peuples de notre continent, mais aussi pour garantir une stabilité et une croissance économiques durables. L'Afrique du Sud a toujours estimé que le monde ne pouvait pleinement progresser ni exploiter ses capacités si l'Afrique demeurait à l'arrière-plan. Nous restons attachés aux buts et objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et continuerons à les promouvoir pendant notre participation à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions.

Un des principaux défis également mis en relief dans le rapport du Secrétaire général a trait aux changements climatiques. Cette question figure parmi les questions centrales inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation. Nous prenons note des efforts déployés par le Secrétaire général pour veiller à ce que cette participation aux débats consacrés aux changements climatiques constitue un impératif stratégique pour les dirigeants du monde. Ma délégation approuve l'Accord de Copenhague, car il renferme les éléments d'un accord politique dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et peut servir de base à un processus de négociation à double approche. Nous devons faire fond des acquis obtenus jusqu'ici et renforcer cette dynamique, afin d'aboutir à un instrument juridiquement contraignant lors de la Conférence sur les changements climatiques, dont la tenue aura lieu en fin d'année au Mexique.

Les efforts que nous déployons en faveur du développement durable n'auront que peu d'effet si nous ne sommes pas en mesure de garantir à nos peuples la paix et la sécurité. Le Secrétaire général souligne fort à propos que le devoir de maintenir la paix et la sécurité, par le biais de la prévention, de la réduction et du règlement des conflits, est consacré par la Charte de l'Organisation et fait partie intégrante de notre travail. Ma délégation a pris note avec satisfaction des efforts engagés par le Secrétaire général et l'Organisation pour appuyer la diplomatie préventive, notamment par l'entremise d'initiatives de médiation telles que la consolidation de la paix et le renforcement des capacités après un conflit, en particulier en Afrique et au Moyen-Orient. Les efforts déployés par l'ONU pour contribuer avec l'Union africaine à appuyer les initiatives de paix sur notre continent ont certes porté leurs fruits, mais beaucoup reste encore à faire pour mettre en œuvre le rapport Prodi concernant le Chapitre VIII de la Charte.

Cette année marque le quinzième anniversaire de la résolution 1514 (XV) sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Cette résolution réaffirme le droit inaliénable des pays et des peuples à jouir de la liberté, du respect universel des droits de l'homme et du droit à l'autodétermination. L'Afrique du Sud déplore le fait que la promesse contenue dans la Charte des Nations Unies ainsi que cette résolution n'aient pas été pleinement mises en œuvre en Afrique s'agissant du Sahara occidental, dernière colonie existante sur le continent africain. Le peuple du Sahara occidental a le droit d'exercer pleinement son droit à

l'autodétermination et ne mérite rien de moins. À cet égard, l'ONU doit jouer un rôle efficace en offrant au peuple du Sahara occidental la garantie d'exercer son droit à l'autodétermination.

L'ONU doit continuer d'œuvrer à la réalisation d'un règlement durable et pacifique au Moyen-Orient. Si la première série de pourparlers directs israélo-palestiniens, tenus en septembre dernier, laissait entrevoir une réelle volonté de la part des deux parties de faire avancer concrètement le processus de paix, mon gouvernement relève avec préoccupation que le moratoire partiel imposé par le Gouvernement israélien en novembre 2009 sur une nouvelle implantation de colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie palestinienne n'a pas été renouvelé. Nous demandons au Gouvernement israélien d'honorer ses engagements antérieurs en mettant un terme définitif à toutes les implantations de colonies de peuplement en Cisjordanie palestinienne. Ce faisant, Israël démontrerait son souhait véritable de contribuer à l'édification d'un État palestinien viable et pleinement indépendant, vivant côte à côte dans la paix avec Israël, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Le peuple palestinien a vu depuis trop longtemps ses rêves brisés par des demi-mesures et par l'incapacité de chaque nouveau processus de paix à permettre l'édification d'un État palestinien viable et pleinement indépendant.

À notre avis, l'Organisation a désespérément besoin d'être réformée pour être plus efficace dans son approche des questions liées à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi nous ne devons pas relâcher nos efforts pour imprimer un nouvel élan à l'Assemblée générale.

Nous donnons acte de la coopération accrue qui existe entre cette instance et le Conseil de sécurité et encourageons l'Organisation à continuer d'intensifier ses efforts pour répondre aux questions préoccupantes à l'échelle internationale, parmi lesquelles la paix et la sécurité. Nous ne voulons pas voir l'Assemblée générale usurper le mandat du Conseil de sécurité, mais nous pensons qu'un Conseil de sécurité – œuvrant main dans la main avec l'Assemblée générale – est en mesure de faire face plus efficacement aux crises internationales.

Nous estimons qu'une réforme d'ensemble du Conseil de sécurité est nécessaire et urgente. L'Afrique et l'Amérique latine n'ont que trop attendu une représentation permanente. Le Conseil de sécurité doit donc élargir ces deux catégories, en particulier celle des sièges permanents, afin de remédier à cette injustice historique.

Nous venons d'achever le débat général de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Le thème du débat est « Réaffirmer le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance mondiale ». L'Afrique du Sud renouvelle son attachement au principe de multilatéralisme et au rôle central joué par l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance mondiale. En tant qu'États Membres, nous devons redoubler d'efforts pour veiller à ce que les principales institutions de l'Organisation mettent l'accent sur les besoins de nos peuples, notamment les plus vulnérables.

Pour terminer, ma délégation tient à remercier le Secrétaire général et le Secrétariat pour les services rendus à l'Organisation et réitère au Secrétaire général, au Secrétariat, au Président de l'Assemblée et à tous les États Membres son engagement de veiller à ce que nous nous rapprochions de notre objectif commun : l'instauration d'un monde meilleur pour tous.

M. Sinhaseni (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, j'aimerais m'associer aux remerciements adressés au Secrétaire général pour son rapport (A/65/1). La Thaïlande a étudié minutieusement ce rapport. Nous partageons l'avis exprimé par le Secrétaire général selon lequel la reprise de l'économie mondiale que nous connaissons est précaire et inégale et exige une volonté politique et une force motrice si l'on veut améliorer le bien-être de chacun, en particulier des personnes pauvres et vulnérables.

De l'avis de la Thaïlande, le multilatéralisme ne doit pas être un choix mais une obligation, si nous voulons atteindre nos objectifs communs. Grâce à sa composition universelle, l'ONU peut et doit faire davantage pour fournir une direction mondiale et coordonner des initiatives à l'échelle mondiale. À cet égard, comme le reflète la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande pendant le débat général, la Thaïlande continuera d'être un ardent défenseur de l'ONU dans la poursuite de nos objectifs communs, conformément aux principes consacrés par la Charte. En outre, au travers de notre participation active à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et à d'autres instances multilatérales, nous veillerons à ce que ce message soit entendu au sein de notre région et au-delà.

La Thaïlande voudrait saisir l'occasion qui lui est offerte pour exprimer ses vues sur différentes questions que nous jugeons essentielles. En premier lieu, concernant le développement, nous redoutons que les incidences de la crise financière et économique mondiale récente ne ruinent les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans de nombreux pays du monde. La crise financière mondiale récente nous rappelle que le développement doit être mesuré, pas seulement à l'aune d'une croissance chiffrée, mais de son aptitude à parvenir à une croissance équilibrée, ouverte, verte et intégrée, où une attention particulière est accordée aux personnes démunies et vulnérables. C'est pourquoi la Thaïlande invite l'ONU à intensifier ses efforts pour promouvoir la mise en œuvre des OMD d'ici à 2015, en adoptant une politique de développement axé sur le peuple, en veillant à une consommation modérée et à une utilisation optimale des ressources en tant que principes directeurs

Nous pensons que la coopération internationale, telle qu'elle est demandée dans l'OMD 8, est déterminante pour garantir la mise en œuvre des OMD d'ici à 2015. La coopération internationale doit être axée sur la demande. Elle doit prendre en compte l'ensemble des spécificités locales et faciliter le transfert des connaissances et des technologies. De plus, grâce à la coopération régionale et à un partenariat renforcé entre l'ONU et les groupes régionaux et sous-régionaux, il devrait être possible de hâter la réalisation des OMD.

En Asie du Sud-Est, l'intégration de l'ASEAN, par l'établissement de liens plus étroits entre l'infrastructure physique, les institutions et la population, vise à réduire les écarts de développement et à encourager une autonomisation socioéconomique locale. En outre, l'entrée en vigueur de l'Initiative de Chiang Mai pour un Accord de multilatéralisation et la création d'un mécanisme de surveillance économique régional constituent deux exemples éloquents de coopération régionale, qui visent à renforcer la croissance économique et l'adaptabilité. Du fait de son plein attachement à l'ASEAN, la Thaïlande continue d'encourager la mise en œuvre d'un partenariat plus resserré et efficace entre l'ASEAN et l'ONU, en particulier en matière de développement social et économique.

En deuxième lieu, s'agissant de la paix et de la sécurité, la Thaïlande salue les efforts accomplis par l'ONU au cours de l'année écoulée dans les domaines liés à la prévention des conflits, au maintien de la paix et à la consolidation de la paix. Nous voudrions rappeler que la tenue de consultations étroites entre l'ONU et les États Membres intéressés, leur implication tant dans le processus que dans ses résultats, sont décisifs s'agissant de l'instauration d'une paix durable sur le terrain. Toute intervention de l'ONU doit être guidée par les besoins et l'assentiment du pays hôte.

En ce qui concerne le désarmement, la Thaïlande salue la convocation récente par le Secrétaire général d'une réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement et espère que la Conférence progressera rapidement sur les questions de fond. Nous lançons de nouveau un appel en faveur de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement et de la nomination d'un coordonnateur spécial sur l'élargissement de la composition de la Conférence pour 2011.

En troisième lieu, les droits de l'homme constituent un principe fondamental pour le Gouvernement thaï et sa politique étrangère. À notre avis, seuls l'engagement et le dialogue peuvent avoir une incidence réelle sur l'amélioration des conditions de vie de la population et ouvrir la voie menant à la paix. La création de la Commission intergouvernementale de l'ASEAN sur les droits de l'homme traduit la volonté de notre région de promouvoir et défendre les droits de l'homme. Le soutien de l'ONU à cet effort est susceptible de faire progresser davantage la cause des droits de l'homme dans la région et au-delà.

Comme il est dit à juste titre dans le rapport du Secrétaire général, les femmes constituent une des plus grandes forces pour un changement politique dans le monde. À cet égard, la Thaïlande salue la création d'ONU-Femmes, convaincue que sous la direction de S. E. Mme Michelle Bachelet, il sera possible d'aboutir à une amélioration en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme à l'échelle mondiale.

Dans le même esprit, la Thaïlande se félicite de l'initiative de l'ONU visant à assurer une représentation plus équitable entre hommes et femmes au sein du système des Nations Unies.

De son côté, la Thaïlande n'a ménagé aucun effort pour contribuer à l'établissement de normes internationales en matière de droits humains, comme le

reflète la recommandation de ce point, par le Conseil économique et social, pour adoption à la présente session de l'Assemblée générale. Grâce à l'initiative de S. A. R. la Princesse Bajrakitiyabha Mahidol, qui vise l'élaboration d'un projet de règles des Nations Unies pour le traitement des femmes détenues et de mesures non privatives de liberté pour les délinquantes, lequel sera soumis prochainement à l'examen de la Troisième Commission pour adoption, nous espérons que les besoins particuliers des femmes détenues, non seulement en Thaïlande, mais aussi dans des établissements correctionnels à travers le monde, seront pris en considération.

En quatrième lieu, s'agissant de l'activité de l'Organisation, la Thaïlande estime que les États Membres devraient être consultés et tenus étroitement informés des travaux et des initiatives du Secrétariat, des détenteurs de mandats de l'ONU, des institutions, fonds et programmes, de façon régulière et transparente, notamment lorsque des changements entraînent l'attribution de nouveaux mandats, l'élargissement des mandats existants, l'élaboration de nouveaux concepts et les modalités de leur mise en œuvre. En l'absence d'une compréhension commune de la voie à emprunter et de l'orientation que doit prendre l'Organisation et sans le soutien global des Membres de l'ONU, en dépit des bonnes intentions qui les sous-tendent, ces changements pourraient avoir des conséquences inattendues et nuire à l'activité générale de l'Organisation.

Enfin, la Thaïlande partage l'opinion du Secrétaire général sur la nécessité pour l'ONU de s'adapter au nouveau climat qui s'est instauré en devenant plus efficace, rationnelle et responsable, tout en garantissant la cohérence et la coordination entre tous les organismes pertinents du système. Néanmoins, l'ONU ne peut et ne doit agir sur tous les fronts. Elle doit établir une hiérarchie des priorités dans ses travaux et ses responsabilités et œuvrer en étroite coopération avec les États Membres et ses partenaires dans tous les secteurs.

M. Elshareef (Soudan) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer mes profonds remerciements et ma gratitude au Secrétaire général pour son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/65/1. Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général dans un grand nombre de domaines, en particulier au moment où notre monde est confronté à bien des défis.

Il est fait mention dans le rapport des réalisations de l'Organisation dans de nombreux domaines, tels que les activités menées en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaires pour le développement (OMD) et d'autres objectifs internationalement convenus en matière de développement. Toutefois, face aux grandes disparités qui existent à cet égard entre les pays, la communauté internationale est tenue d'honorer ses engagements en vue d'accélérer les progrès dans ce domaine, si l'on veut réaliser les OMD.

Dans le domaine du maintien de la paix, nous tenons à mettre en relief la coopération positive et la précieuse contribution de l'ONU, au travers de ses deux missions au Soudan – Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et Mission des Nations Unies au Soudan –, notamment sa contribution à la tenue d'élections en avril dernier, parmi les nombreuses initiatives menées dans le pays. Nous nous félicitons également de la volonté dont ont fait preuve l'ONU et la communauté internationale pour œuvrer au succès du référendum sur l'autodétermination au Sud-Soudan, qui doit avoir lieu en janvier 2011.

À cette occasion, nous lançons un appel à l'ONU et à la communauté internationale afin qu'elles honorent leur engagement de concourir à tous les efforts engagés pour mettre en œuvre les parties en suspens de l'accord de paix global et appuyer le processus de paix au Darfour. À cet égard, nous saluons la coopération constructive qui s'est instaurée entre l'ONU et l'Union africaine, d'une part, et mon pays, d'autre part, en vue de lever tous les obstacles et favoriser la tenue de consultations constructives entre le Soudan, pays hôte, et toutes les parties concernées, afin que la Mission puisse exécuter son mandat. Je fais référence ici aux nombreuses réunions du mécanisme tripartite, qui regroupe l'ONU, l'Union africaine et le Soudan, dont la dernière s'est tenue à New York, le 27 septembre 2010, pour débattre de la situation de la Mission, avec la participation des Secrétaires généraux adjoints pour les opérations de maintien de la paix et de l'appui aux opérations, du Secrétaire permanent du Ministre des affaires étrangères du Soudan et des représentants de l'Union africaine. À cet égard, toutes les parties qui ont participé à ces réunions ont salué l'esprit de coopération dont ont fait montre les autorités compétentes pour mettre en œuvre le mandat de la Mission et insisté sur la nécessité de renforcer les mécanismes de coopération et de consultation.

Il nous paraît utile de souligner que, grâce à cette coopération, le déploiement de la Mission a franchi le

cap des 80 %, ce qui s'est traduit par une amélioration de la sécurité et de la situation humanitaire au Darfour.

Comme il est stipulé à la fin du paragraphe 54 du rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis :

> « les restrictions mises à la liberté de circulation du personnel de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour n'ont cessé de contrarier l'Opération dans l'exécution de son mandat » (*A/65/1, par. 54*).

Cette situation est le résultat d'incidents qui ont entravé une partie des opérations du fait de la présence de criminels, de bandits et de membres de mouvements rebelles, qui ont été réduits à néant. D'où la nécessité de prendre des mesures préventives sur le plan de la sécurité, afin de protéger les missions, leur personnel et d'autres organisations humanitaires œuvrant au Darfour contre les risques d'enlèvements et d'actes d'agression commis contre eux et leurs biens.

Mon gouvernement réitère son engagement de ne pas entraver les activités de la Mission et renouvelle sa volonté de coopérer pleinement, avec toutes les parties intéressées, à la mise en œuvre de la Mission. Nous tenons également à rappeler que les négociations de paix se poursuivent à Doha, au Qatar. De cette tribune, nous renouvelons notre appel à l'ONU et à la communauté internationale afin qu'elles fassent pression sur les mouvements rebelles qui ont refusé de se joindre aux négociations de paix de Doha et qu'ainsi, la paix revienne au Darfour.

Pour terminer, j'aimerais souligner la position de principe de mon pays, à savoir la réalisation de la paix et la tenue d'un référendum à la date prévue dans l'accord de paix global. Nous exhortons la communauté internationale et l'ONU à s'acquitter de leurs obligations à l'égard du processus de paix et de faciliter les négociations, l'objectif étant de ramener la stabilité dans mon pays. Nous renouvelons nos remerciements et notre reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés dans les différents domaines abordés dans le rapport.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à l'Observateur de l'État du Saint-Siège.

Mgr Chullikatt (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Malgré l'intensification des défis qui a marqué l'année écoulée, tant au sein de l'ONU que de la communauté mondiale en général, ma délégation garde l'espoir que l'Organisation s'acquittera des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte et s'engagera à prendre les mesures nécessaires pour réaliser les buts définis à l'Article 1.

Aujourd'hui, alors que la situation découlant de la crise financière et économique commence à montrer des signes d'amélioration, les plus démunis au sein de la société ne bénéficient toujours pas des retombées positives de cette amélioration, et 64 millions de personnes supplémentaires connaîtront une situation d'extrême pauvreté d'ici à la fin de cette année. Ce défi exige un recentrage de la part de la communauté internationale et un retour à des programmes humanitaires et à des systèmes financiers authentiques qui placent le peuple au centre plutôt que d'en faire leur instrument.

La crise financière s'est révélée être un défi croissant auquel se heurtent les pays en développement dans leurs efforts pour honorer leurs engagements de financement au titre de l'aide publique au développement et mettre en place des programmes destinés à reconstruire et renouveler leurs propres marchés financiers et du travail. Bien que concret, ce défi n'est toutefois pas insurmontable, à condition que les nations consacrent leurs ressources à des programmes en faveur de la vie et du développement plutôt qu'à des programmes aux visées destructrices. Les Membres de cette noble Organisation sont tout à fait à la hauteur de cette tâche.

En 2007, 1,3 billion de dollars ont été consacrés aux armements et à d'autres dépenses militaires, un chiffre qui a augmenté, pendant la crise économique mondiale de 2009, passant à 1,5 billion de dollars. La capacité illimitée à dégager des fonds pour le financement de programmes militaires souligne une fois encore la nécessité pour les intéressés et les dirigeants gouvernementaux de reconsidérer leurs priorités et leurs engagements financiers.

Ces dépenses revêtent encore plus de gravité si l'on songe que plus de 1,4 milliard de personnes dans le monde vivent avec moins de 1,25 dollar par jour, alors que cette situation peut être corrigée; que l'enseignement primaire universel n'est toujours pas une réalité, alors que cette situation peut être également réglée; que l'accès à l'eau potable et à l'hygiène n'est toujours pas assuré, alors que nous avons les moyens d'y remédier. À mi-parcours de l'objectif ambitieux de 2015, tandis que nous débattons de la nécessité de dégager les financements nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le

développement, nous devons admettre que le transfert des ressources financières des programmes militaires vers les programmes qui encouragent un développement durable à long terme est devenu une nécessité impérieuse. Ces dépenses mettent en relief le lien intrinsèque existant entre le développement, la paix et la sécurité.

S'il convient de se féliciter des succès remportés par l'ONU pour mettre en œuvre une diplomatie préventive et répondre aux crises, ces succès ne seront que temporaires tant que les dirigeants gouvernementaux et les organes des Nations Unies montreront peu d'empressement à trouver les moyens de s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe de protéger l'ensemble des nations et de leur donner voix au chapitre, au nom de l'épanouissement de chacun des membres de la famille humaine.

L'interdépendance croissante qui caractérise la communauté internationale exige une autorité politique internationale capable de repenser la coopération internationale et de répondre à la crise actuelle en évitant son aggravation et les déséquilibres importants qui en résulteraient. Elle doit également œuvrer en faveur de la réalisation d'un désarmement complet et rapide, de la sécurité alimentaire et de la paix, de la sauvegarde de l'environnement et de la réglementation des migrations. Cet organe doit reposer sur le principe d'une législation équitable, de subsidiarité, de solidarité et de recherche du bien commun, tout en prenant l'engagement de garantir un développement humain intégral et véritable, inspiré des valeurs de charité dans la vérité – une vérité respectueuse de chacun des membres de la famille humaine.

La promotion du développement humain et économique et d'une coopération plus efficace entre les États exige également un attachement aux droits de l'homme fondamentaux et authentiques, respectueux de la vraie nature de la personne humaine. Les mesures en faveur de la population et les services de santé qui omettent de prendre en considération le droit à la vie et le droit de fonder et d'élever une famille portent atteinte à la dignité inhérente à la personne humaine. Des notions telles que la santé reproductive et les droits sexuels, qui incluent le recours à l'avortement ou à d'autres formes de services ou de recherche liés à la destruction de la vie, distillent la logique biaisée d'une culture de la mort au détriment d'une logique respectant et englobant la vie ainsi qu'un avenir beaucoup plus viable pour l'humanité.

En outre, les droits de l'homme doivent prendre en considération le caractère social et spirituel inhérent à la personne humaine et le respect de chacun d'exercer librement sa foi. La liberté religieuse recouvre un éventail plus large que la simple tolérance à l'égard de la religion et des croyances religieuses, elle englobe aussi la liberté de culte et l'expression publique de sa propre foi au sein de la société. À cet égard, l'intolérance religieuse et les violences commises au nom d'une religion ou au nom de Dieu doivent être condamnées. Il importe par conséquent que des notions telles que la diffamation à l'égard de la religion soient reconsidérées de façon à garantir que l'intolérance religieuse et l'incitation à la violence soient clairement condamnées, sans qu'il soit fait obstacle au droit de jouir d'une liberté religieuse véritable, ce qui est profitable à chacun.

La nécessité d'accroître la capacité humaine universelle à venir en aide à autrui est un autre moyen efficace de permettre à nos voisins du monde de devenir des frères et des sœurs à l'échelle mondiale. Dans ce sens, ma délégation appelle à la solidarité universelle en faveur de ceux qui en ont le plus besoin. Aujourd'hui, les situations d'urgence internationale dans le monde bénéficient d'une aide financière et technique de tous les coins du monde. Dans sa réponse au tremblement de terre à Haïti et aux inondations au Pakistan, la communauté internationale a fait la preuve que lorsqu'elle est animée de bonnes intentions et fidèle à ses engagements, elle peut faire du monde un lieu plus petit, capable de venir en aide aux populations dans tout lieu du globe.

Grâce à une coordination dans leurs réponses, le système des Nations Unies et les dirigeants politiques nationaux jouent un rôle décisif en permettant que l'aide parvienne à ceux qui en ont le plus besoin, de la façon la plus efficace possible. Toutefois, cette coordination doit également prendre en compte le rôle important joué par les organisations locales et confessionnelles dans la réponse aux situations d'urgence. L'engagement à long terme de ces organisations et leur activité au sein des communautés touchées favorisent une prise de conscience des besoins locaux et renforcent le respect à l'égard des coutumes et traditions locales.

L'ONU œuvre efficacement à la promotion du développement et au renforcement de la paix et de la sécurité. Cependant, l'Organisation doit continuer de revitaliser son activité, pour être en mesure de répondre aux besoins futurs de la communauté

internationale, conformément aux objectifs énoncés dans la Charte. Au cours de l'année écoulée, le système des Nations Unies a répondu à de nombreuses situations d'urgence humanitaire complexes; la Cour pénale internationale est sur le point d'entériner un amendement sur le crime d'agression; des progrès ont été accomplis en matière de désarmement nucléaire et des négociations portant sur un traité relatif au commerce des armes viennent de s'engager. Ces avancées positives ne peuvent cependant masquer l'incapacité de la Conférence de Copenhague à parvenir à un document final, la lenteur de la reprise financière mondiale, la poursuite de la prolifération nucléaire au mépris de la sécurité nationale et mondiale et la persistance de la violence dans différentes régions du monde. Le Saint-Siège renouvelle son attachement aux principes et idéaux qui ont présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies et continuera de veiller à ce que l'Organisation soit de plus en plus perçue comme un symbole d'unité entre les États et un instrument au service de l'ensemble de la famille humaine.

Le Président par intérim *(parle en espagnol)* : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/65/1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 108 de l'ordre du jour.

Point 3 de l'ordre du jour (*suite*)

Pouvoirs des représentants à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'article 28 du Règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

Je propose donc que, pour la soixante-cinquième session, la Commission de vérification des pouvoirs soit composée des États Membres ci-après : Bahamas, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Gabon, Guatemala, Kenya et Singapour.

Puis-je considérer que les États que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 15.